Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Audience-a-la-cour-d-appel-de-Nimes-sur-l-affaire

18 septembre 2018

Audience à la cour d'appel de Nîmes sur l'affaire des déchets contaminés à la centrale de Cruas-Meysse

Nîmes (30)

Audience à la cour d'appel de Nîmes le mardi 18 septembre 2018 à 8h30

Attention : cette audience peut faire l'objet d'un renvoi à une date ultérieure !

Le 18 septembre 2018, sera examinée par la cour d'appel de Nîmes l'affaire des déchets contaminés à la centrale de Cruas-Meysse.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" vous invite à assister à l'audience et vous donne rendez-vous à la cour d'appel à partir de 8h30, boulevard de la Libération à NIMES.

****

Cruas-Meysse - Découverte d'un sac de déchets contaminés

Le site de Cruas-Meysse abrite la centrale nucléaire exploitée par EDF dans le département de l'Ardèche, sur le territoire des communes de Cruas et de Meysse.

Le 6 novembre 2015, lors des contrôles radiologiques systématiques avant la sortie du site, les techniciens de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse détectent de la radioactivité sur une benne de déchets conventionnels. Des contrôles complémentaires ont permis de détecter que des éléments présents dans cette benne étaient contaminés.

Le 11 mai 2016, le Réseau "Sortir du nucléaire" a donc déposé une citation directe à l'encontre d'EDF et du directeur de la centrale pour leur mauvaise gestion des déchets radioactifs sur le site de Cruas. Les associations France Nature Environnement, FRAPNA Ardèche, SDN Sud-Ardèche et Stop nucléaire 26-07 se sont constituées parties civiles. Le tribunal de police de Cruas a condamné EDF à 6 amendes de 1000 € chacune et le directeur à 6 amendes de 500 € avec sursis. Ils ont interjeté appel du

jugement.

L’audience en appel aura lieu le 18 septembre 2018, à 8h30, à la cour d’appel de Nîmes.

Pour en savoir plus, consultez notre Juriblog.